

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,**

- VU la Constitution ;
 VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
 VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
 VU le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
 VU la Loi rf07-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
 VU le décret rf2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution, organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
 VU le décret rf2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
 VU le décret rf2023-0999/PRES-TRANS du 16 août 2023 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
 VU le décret rf98-285/PRES/GC du 08 juillet 1998 portant création et organisation de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers ;
 VU le décret rf2018-0344/PRES/GC du 24 avril 2018 portant nomination de membres des Conseils des Médailles ;
 VU le décret rf 2018-0510/PRES GC du 25 juin 2018 portant droits de chancellerie pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
 Sur proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;

DECRETE

Article 1 : Est attribuée à titre normal et à titre exceptionnel la **Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers** aux Officiers, Sous-Officiers des Forces Armées Nationales et aux personnels civils dont les noms suivent :

<u>Titre normal</u>				
<u>Etoile d'Or</u>				
N°	Grade	Nom	Prénom(s)	Matricule
1.	Commandant	BAMBARA	Zouno Gérard	Officier
<u>Titre normal</u>				
<u>Etoile d'Argent</u>				
2.	Adjudant	BONZI	Témazin	9913000016
3.	Adjudant	DAMBRE	Ègè-Waoga Serge	9913000035

4.	Adjudant	GNISSIEN	Drissa	0211002177
5.	Adjudant	KABORE	Hado	0111001432
6.	Adjudant	SAWADOGO	Issaka	0223001762
7.	Adjudant	TIROGO	Issa	0211002197
8.	Sergent-Chef	BASSONO	Casimir	9913000008
9.	Sergent-Chef	COMPAORE	Issa	0111001450
10.	Sergent-Chef	COMPAORE	Rasmané	0111001422
11.	Sergent-Chef	COULIBALY	Pierre Innocent Bomane	0111001386
12.	Sergent-Chef	HIE	Sonhalyne Patrick	0111001413
13.	Sergent-Chef	MININGOU	Antoine	0111001417
14.	Sergent-Chef	NAPON	Kassoum	0111001428
15.	Sergent-Chef	OUEDRAOGO	Arsène	0111001401
16.	Sergent-Chef	SANOU	Manoumaza Alex Helmut	0111001452
17.	Sergent-Chef	ZOUNGRANA	Issa	0111001384
18.	Sergent	COULIBALY	Manibi Paul Hyacinthe	0111001406
19.	Sergent	KAYENDE	Tanga Grégoire	0111001421
20.	Sergent	NEBIE	David	0111001468
21.	Sergent	OUEDRAOGO	Aboulaziz	0111001383
22.	Sergent	TOUGMA	Mathieu	0111001466

Titre exceptionnel

Etoile d'Or

23.	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)			
24.	Colonel-Major	DIALLO	Abdou	Officier
25.	Colonel-Major	TRAORE	Ousmane	Officier
26.	Intendant-Colonel	ONADJA	Joanny Blaise	Officier
27.	Colonel	ZOUNGRANA	Boukaré	Officier
28.	Commandant	OUEDRAOGO	Saïdou Gaston	Officier
29.	Monsieur	GASSER	Richard	
30.	Monsieur	HIEN	Mwinbâgfu Hugues Landry	118963 D.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso et prend effet pour compter du **1^{er} novembre 2023**.

Ouagadougou, le 06 octobre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE